



DELIBERATION N°20140114 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 5 septembre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 3 représentés, 1 excusé, 1 absent, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 19 h 48) ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 47) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. RIVAT Jean-Paul qui donne pouvoir à M. CADEGROS Régis (jusqu'à 19 h 48).
- M. CIGNA Alexandre qui donne pouvoir à Mme FLECHET Andonella.
- M. KIZIRIAN Philippe qui donne pouvoir à M. VALETTE Stéphane.

EXCUSE ou ABSENT :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 47).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA.

-----oooOooo-----

O B J E T :

**CULTURE - SEMAINE DU PATRIMOINE - CREATION D'UNE TARIFICATION
POUR L'ACCUEIL DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE SAINT-ETIENNE LOIRE**

MME CALACIURA STEPHANIE EXPOSE CE QUI SUIT :

Dans le cadre de la semaine du Patrimoine, la ville de Saint-Chamond accueille l'orchestre symphonique Saint-Etienne Loire, en partenariat avec le Conseil Général de la Loire, à l'Eglise St-Pierre à Saint-Chamond le vendredi 19 septembre 2014.

Le contrat de cession du droit d'exploitation de ce spectacle prévoit qu'en ce qui concerne la billetterie, la ville de Saint-Chamond sera responsable de l'établissement de la billetterie, de sa mise en vente et de son encaissement.

Le tarif applicable sera de 5 euros.

Ce tarif correspondant à une nouvelle activité, non prévue par la délibération N° 20130200 du conseil municipal séance du 16 décembre 2013, doit être approuvé par le conseil municipal.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la création de cette nouvelle tarification.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 36 voix pour, 2 abstentions,

DECIDE :

- **d'approuver** la fixation de ce tarif pour cette nouvelle prestation,
- **d'imputer** la recette correspondante, chapitre 70, article 7062.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 16 septembre 2014
Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140915-dl20140114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2014